Dossier n°5

BUDGET 2025

La présente délibération a pour objet d'adopter le budget 2025.

A la suite du débat d'orientations budgétaires 2025 du 27 février 2025, le projet de budget 2025 a été élaboré avec une prévision d'équilibre de :

	Budget principal	**Budget annexe**
Fonctionnement	Recettes / Dépenses : **6.800.928 €**	Recettes / Dépenses : **697.870 €**
Investissement	Recettes / Dépenses : **6.856.520 €**	Recettes / Dépenses : **54.185 €**

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE :

① Le budget de fonctionnement 2025 :

Equilibré à 6.800.928 €, il est quasi-identique (– 0,32 %) au budget 2024 (6.822.600 €).

	PM – Budget 2024	**Budget 2025**	***Evolution***
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
013 – Atténuations de charges	*75.150 €*	**5.000 €**	-
70 – Produits des services	*625.975 €*	**600.085 €**	*- 4,14 %*
73 – Impôts et taxes	*3.640.413 €*	**4.178.083 €**	*+ 14,77 %*
74 – Dotations et participations	*1.745.311 €*	**1.611.108 €**	*- 7,71 %*
75 – Autres produits de gestion courante	*451.852 €*	**387.652 €**	*- 14,21 %*
77 – Produits exceptionnels	*0 €*	**19.000 €**	-
Recettes réelles de fonctionnement	***6.538.701 €***	**6.800.928 €**	*+ 4,01 %*
002 – Résultat N-1 reporté	*283.899 €*	**0 €**	-
TOTAL DES RECETTES	***6.822.600 €***	**6.800.928 €**	***- 0,32 %***

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges générales	*2.030.952,62 €*	**1.915.798 €**	*- 4,90 %*
012 – Frais de personnel	*3.396.265 €*	**3.491.842 €**	*+ 2,81 %*
014 – Atténuations de produits	*98.298 €*	**102.625 €**	*+ 5,47 %*
65 – Autres charges de gestion courante	*992.157 €*	**1.004.062 €**	*+ 1,20 %*
66 – Charges financières	*31.938,38 €*	**27.328 €**	*- 6,79 %*
67 – Charges exceptionnelles	*5.000 €*	**5.000 €**	-
Dépenses réelles de fonctionnement	***6.554.611 €***	**6.546.655 €**	*+ 0,18 %*
023 – Virement à la section d'investis.	*0 €*	**3.410 €**	-
042 – Opérations d'ordre entre sections	*259.269 €*	**246.863 €**	-
68 – Provisions obligatoires	*8.720 €*	**4.000 €**	-
TOTAL DES DÉPENSES	***6.822.600 €***	**6.800.928 €**	***- 0,32 %***

A – Parmi les **recettes**, on peut notamment noter :

- un ajustement des prévisions budgétaires 2025 sur l'encaissement réalisé de certains comptes en 2024 (constaté en-dessous de la prévision 2024), au titre des produits des

services et notamment en matière de concessions au cimetière, de droits d'occupation du domaine public, de redevances périscolaires… ;

- un accroissement prudent des recettes fiscales, en prenant en compte des rôles supplémentaires pour partie déjà perçus et pour partie annoncés en 2025 (+ 200.000 € env.), ainsi que le calcul désormais en « régime de croisière » de la taxe de séjour (160.000 € env.) ;

- des dotations de l'Etat attendues en baisse (de l'ordre de – 3 % env.) et aussi une baisse du remboursement par l'Etat de la rémunération du chargé de mission « Petites villes de demain », conséquence de la vacance sur ce poste pendant quatre mois ;

- enfin, une baisse des autres recettes courantes, qui comptabilise entre autres certaines subventions publiques en section de fonctionnement, par nature ponctuelles (ainsi 50.000 € perçus en 2024 pour le schéma directeur immobilier énergétique) ou encore des remboursements et trop-versés de certains fournisseurs.

Au total, les recettes <u>réelles</u> de fonctionnement progressent ainsi de + 4,01 % par rapport au budget 2024.

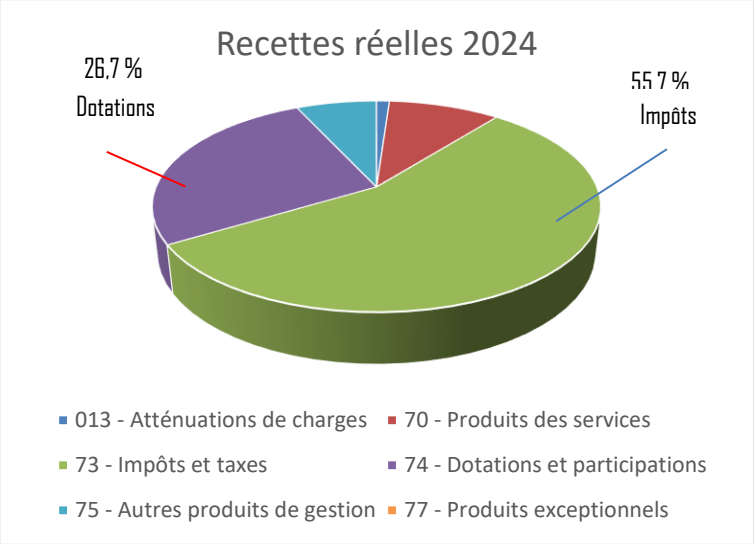

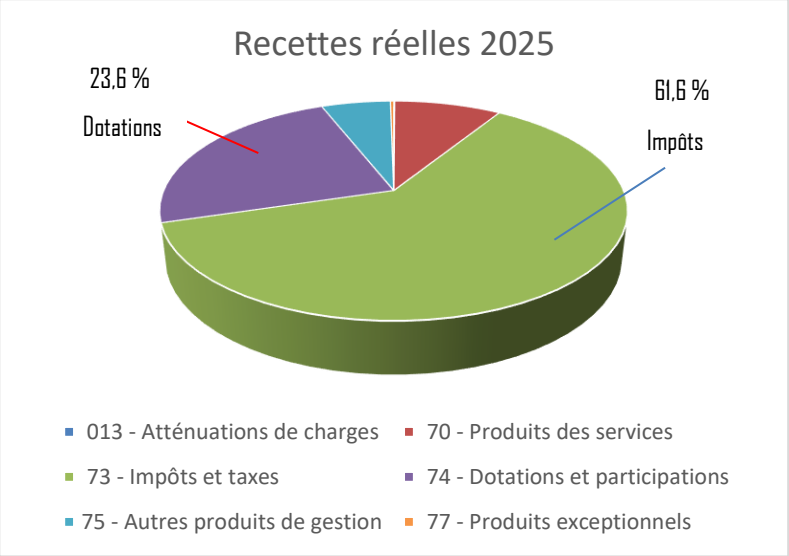

B – Parmi les **<u>dépenses</u>**, on peut notamment noter :

- au niveau des charges générales, une baisse prévisionnelle des dépenses d'énergie (– 31% en raison du changement de fournisseur), ainsi qu'une modification des règles d'imputation des travaux en régie, désormais directement comptabilisés en section d'investissement. Et, en parallèle, l'intégration des dépenses de sous-traitance d'une partie de l'entretien (balayage, tonte, élagage, fauchage…) des espaces publics de la Ville (64.500 €) ;

- la prise en compte des augmentations de cotisations employeur à l'URSSAF et à la caisse de retraite CNRACL (+ 4 %), au niveau des frais de personnel, heureusement atténuée par ailleurs par une maîtrise de la masse salariale ;

- l'inscription de la contribution au Syndicat départemental des énergies de la Seine-Maritime pour financer l'installation de trois bornes électriques (25.000 €) ;

- enfin, la baisse amorcée du remboursement des intérêts de la dette en cours, avec la fin (en avril) du remboursement d'un des deux emprunts souscrits en 2010.

Ainsi et au total, les dépenses réelles de fonctionnement restent quasi-stables avec une progression d'à peine + 0,18 % par rapport au budget 2024.

A souligner par ailleurs, l'autofinancement dégagé sur ce projet de budget 2025, constitué, d'une part de la dotation aux amortissements, qui sert d'épargne obligatoire, à hauteur de 246.863 €, et, d'autre part et pour la première fois depuis le début de la mandature, un autofinancement volontaire, de 3.410 €, même si cette somme reste très minime.

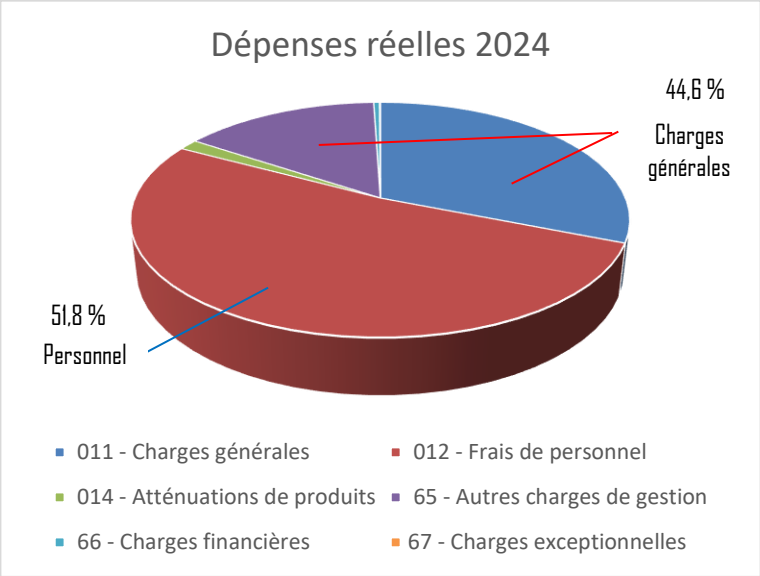

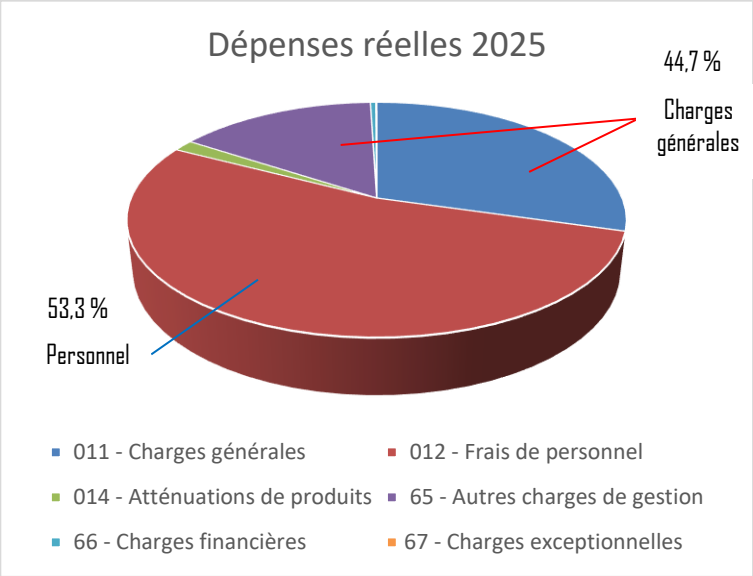

② Le budget d'investissement 2025 :

Equilibré à 6.856.521 € (en y intégrant les restes-à-réaliser 2024), il est en hausse de + 126,81 % par rapport à celui de 2024 (3.023.035 €).

	PM – Budget 2024	Budget 2025
RECETTES D'INVESTISSEMENT		
001 – Résultat N-1 reporté	*0 €*	**181.539 €**
021 – Virement de la section de fonct.	*0 €*	**3.410 €**
024 – Produit des cessions immobilières	*0 €*	**496.820 €**
040 – Opérations d'ordre entre sections	*259.269 €*	**246.863 €**
10 – Dotations et fonds divers	*1.032.716 €*	**835.979 €**
13 – Subventions d'équipement	*1.323.968 €*	**3.128.678 €**
16 – Emprunts nouveaux	*401.200 €*	**1.957.349 €**
27 – Autres immobilisations financières	*5.882 €*	**5.882 €**
TOTAL DES RECETTES	***3.023.035 €***	**6.856.520 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
001 – Résultat N-1 reporté	*106.332 €*	**0 €**
13 – Subventions d'équipement versées	*0 €*	**11.000 €**
16 – Remboursement des emprunts	*189.320 €*	**198.032 €**
20 – Immobilisations incorporelles	*63.639 €*	**38.242 €**
204 – Subventions versées	*7.928 €*	**0 €**
21 – Immobilisations corporelles	*2.394.381 €*	**2.195.721 €**
23 – Immobilisations en cours	*261.435 €*	**4.413.525 €**

TOTAL DES DÉPENSES	***3.023.035 €***	**6.856.520 €**

A – Les **recettes l'investissement propres** sont constituées :

- du fonds de compensation de la TVA (16,404 %) versé par l'Etat en fonction du montant des dépenses d'investissement réalisées en 2024, qui devrait s'élever autour de 110.000 € ;

- de la dotation aux amortissements (dépense de fonctionnement obligatoire constituant une recette d'investissement) de 246.863 € et de l'autofinancement volontaire dégagé, pour la première fois, par la section de fonctionnement 2025 de 3.410 € ;

- de la totalité, pour la première fois également, de l'excédent de fonctionnement dégagé en 2024, de 718.978 € ;

B – Le total de ces recettes propres d'investissement s'élève à 1.092.133 €. Il permet de couvrir légalement et suffisamment le **remboursement du capital des emprunts** en cours, qui s'élèvera, cette année, à 196.832 €.

C – Déduction de ce remboursement du capital, la Ville peut développer son **programme d'investissements**, pour un montant global de 6,66 M€ €, portant sur :

① des travaux sur les bâtiments et les espaces publics, pour un total de 700.000 €, comprenant notamment :

- la fin des travaux de réhabilitation énergétique de la caserne de gendarmerie et les travaux de réhabilitation des locaux de la brigade (pour près de 300.000 €) ;
- la rénovation et l'extension du réseau de vidéoprotection, avec 24 caméras au total (pour 104.000 €) ;
- et tout une série de travaux dans divers bâtiments et espaces publics : dans les écoles (pour 93.000 €), sur le front de mer (pour 98.000 €), dans les équipements sportifs et associatifs (pour 153.000 €)…

② des acquisitions nouvelles et des renouvellements de matériels, outillages, équipements et véhicules pour les Services municipaux, pour un total de 263.000 €, dont une balayeuse, du matériel pour la cuisine centrale, des équipements et du mobiliers pour la Maison Henri IV…

③ des études préalables, pour 20.000 €, pour préparer les travaux à venir sur la toiture de plusieurs bâtiments communaux (médiathèque, théâtre et résidence autonomie) ;

④ et l'inscription dans sa totalité du double projet de l'hôtel de ville et du centre technique municipal, décidé par le Conseil Municipal, le 10 octobre 2024, pour un total de 4,2 M€, même si, sur 2025, les dépenses devraient se limiter aux études techniques préalables et aux premiers avant-projets de maîtrise d'œuvre.

D – En plus des recettes propres d'investissement, la Ville poursuit ses démarches pour obtenir des **subventions publiques** de la part de ses différents partenaires : auprès de l'Etat, du Département et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre, pour un montant total de 3,13 M€ espérés (dont 1,6 M€ pour les projets de l'hôtel de ville et du centre technique municipal).

E - Au titre de l'opération sur le centre technique municipal, il a été inscrit le **produit de la vente des terrains** occupés actuellement, que le Ville sera appelée à vendre lorsque le nouveau centre technique sera réalisé et qui auront alors été libérées, pour 500.000 € env. au vu de l'estimation des Domaines.

F – Enfin, il **sera prévu de faire appel à l'emprunt**, mais uniquement pour financer les deux projets de l'hôtel de ville et du centre technique municipal, à hauteur de 1,95 M€. A noter toutefois que cet emprunt ne devrait être négocié, au mieux, qu'en toute fin d'année 2025.

BUDGET ANNEXE
POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »

① Le budget de fonctionnement 2025 :

Equilibré à 697.870 €, il est quasi-identique (– 0,03 %) au budget de 2024 (698.104 €).

	PM – Budget 2024	Budget 2025	*Evolution*
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
70 – Produits des services	*50.115 €*	**66.757 €**	*+ 33,21 %*
74 – Dotations et participations	*579.706 €*	**569.142 €**	*- 1,82 %*
75 – Autres produits de gestion courante	*2.502 €*	**0 €**	-
Recettes réelles de fonctionnement	***632.323 €***	**635.899 €**	*+ 0,57 %*
002 – Résultat N-1 reporté	*65.781 €*	**61.971 €**	-
TOTAL DES RECETTES	***698.104 €***	**697.870 €**	***- 0,03 %***

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
011 – Charges générales	*318.371,50 €*	**288.642 €**	*- 9,03 %*
012 – Frais de personnel	*321.160 €*	**363.244 €**	*+ 13,10 %*
65 – Autres charges de gestion courante	*35.577,50 €*	**23.184 €**	*- 36,72 %*
Dépenses réelles de fonctionnement	***675.109 €***	**675.070 €**	*- 0,01 %*
042 – Opérations d'ordre entre sections	*22.995 €*	**22.800 €**	-
TOTAL DES DÉPENSES	***698.104 €***	**697.870 €**	***- 0,03 %***

A – Parmi les **recettes**, on peut noter une certaine stabilité de l'ensemble des sources de financement, en signalant en particulier que les recettes tirées de la billetterie ont été réévaluées au vu des recettes réellement constatées au compte administratif 2024.

B – Parmi les **dépenses**, on peut noter :

- la poursuite des économies prévues sur les différentes charges d'exploitation (288.642 € + 23.184 € en 2025 contre 318.371,50 € + 35.577,50 € en 2024) ;

- l'accroissement des frais de personnel (+ 13,10 %), qui s'explique, d'une part par l'augmentation des cotisations employeurs à l'URSSAF et à la caisse de retraite CRNACL (comme pour le cas du budget général) et, d'autre part, par l'accueil, au sein de l'équipe du théâtre, d'un nouveau régisseur adjoint, dans le cadre de l'anticipation du départ en retraite annoncé de l'actuel régisseur général, et pour lequel la Ville a décidé d'engager un temps de formation professionnalisante, afin de pouvoir s'assurer, le moment venu, de toujours disposer des compétences requises pour continuer à faire fonctionner le théâtre au moment du départ en retraite en question.

② Le budget d'investissement 2025 :

Equilibré à 54.185 €, il est en diminution de – 9,96 % par rapport au budget 2024 (48.789 €).

	PM – Budget 2024	Budget 2025
RECETTES D'INVESSTISSEMENT		
001 – Résultat N-1 reporté	*5.794 €*	**13.145 €**
040 – Opérations d'ordre entre sections	*22.995 €*	**22.800 €**
13 – Subventions d'investissement	*20.000 €*	**18.240 €**
TOTAL DES RECETTES	***48.789 €***	**54.185 €**

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
21 – Immobilisations corporelles	*48.789 €*	**22.800 €**
23 – Immobilisations en cours	*0 €*	**31.385 €**
TOTAL DES DÉPENSES	*48.789 €*	**54.185 €**

A – Les **recettes l'investissement propres** sont constituées :

- de l'excédent d'investissement de 2024 reporté (13.145 €) ;

- de la dotation aux amortissements (qui constitue une dépense obligatoire en fonctionnement) de 22.800 € ;

- et des différentes subventions obtenues ou en voie de l'être (notamment de la Région, du Département et de la Communauté de Communes de la Côte d'Albâtre) pour le financement de travaux de bâtiments (passage en Leds) et d'une nouvelle tranche de matériel technique de scène.

B – La Ville prévoit en effet des **dépenses d'investissement**, programmées dans le conventionnement comme scène d'intérêt national, pour du matériel scénique (notamment des projecteurs à LED) pour 22.800 €.

Le reste (31.385 €) est provisionné pour les études d'avant-projet préalables, nécessaires aux travaux à réaliser sur la toiture du bâtiment.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'adopter le budget 2025.

Le présent dossier a reçu un avis favorable unanime de la Commission municipale des finances du 24 mars 2025.

– PROJET DE DÉLIBÉRATION –

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- VU le code général des collectivités territoriales ;
- VU la loi n°2025-127 du 14 février 2025, de finances pour 2025 ;
- VU sa délibération n°2024-03-14/10 du 14 mars 2024, portant règlement budgétaire et financier dans le cadre de la nomenclature comptable M.57, à compter du 1er janvier 2024 ;
- VU sa délibération n°2024-12-12/68 du 12 décembre 2024, portant autorisation de paiement anticipé sur la section d'investissement du budget 2025 ;
- VU sa délibération n°2025-02-27/2 du 27 février 2025, portant débat d'orientations budgétaires 2025 ;

- VU sa délibération n°2025-04-10/XX du 10 avril 2025, portant affectation des résultats de l'exercice 2024 ;

- VU sa délibération n°2025-04-10/XX du 10 avril 2025, portant taux 2025 de la part communale des impôts locaux ;
- VU l'état des restes-à-réaliser du budget 2024 au 1er janvier 2025 ;
- VU l'état des produits et des charges du budget 2024 à rattacher à l'exercice 2024 au 1er janvier 2025 ;
- LA Commission municipale des finances entendue le 24 mars 2025 ;

ADOPTE

Article 1er : Le budget 2025 est adopté.

Il est décomposé en un budget principal et un budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert ».

Article 2 : I.- Le budget principal pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de 6.800.928 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
013	Atténuations de charges	5.000 €	011	Charges à caractère général	1.915.798 €
70	Produits des services	600.085 €	012	Frais du personnel et assimilés	3.491.842 €
73	Impôts et taxes	4.178.083 €	014	Atténuations de produits	102.625 €
74	Dotations et participations	1.611.108 €	023	V° à la section d'investissement	3.410 €
75	Autres produits de gestion courante	387.652 €	042	Opérations d'ordre entre sections	246.863 €
77	Produits exceptionnels	19.000 €	65	Autres charges de gestion courante	1.004.062 €
			66	Charges financières	27.328 €
			67	Charges exceptionnelles	5.000 €
			68	Dotations aux amortissements	4.000 €
	TOTAL	**6.800.928 €**		TOTAL	**6.800.928 €**

II.- Il est arrêté à la somme de 6.856.520 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL 2025					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat d'investissement reporté	181.539 €	13	Subventions d'investissements	11.000 €
021	V° de la section de fonctionnement	3.410 €	16	Emprunts et dettes assimilées	198.032 €
024	Produit des cessions d'immobilis.	496.820 €	20	Immobilisations incorporelles	36.800 €
040	Opérations d'ordre entre sections	246.863 €	21	Immobilisations corporelles	1.377.839 €
10	Dotations, fonds divers et réserves	835.979 €	23	Immobilisations en cours	4.200.000 €
13	Subventions d'investissement	2.228.284 €			
16	Emprunts et dettes assimilées	1.957.349 €			
27	Autres immobilisations financières	5.882 €			
	Restes-à-réaliser 2024	*900.394 €*		*Restes-à-réaliser 2024*	*1.032.849 €*
	TOTAL	**6.856.520 €**		TOTAL	**6.856.520 €**

Article 3 : I.- Le budget annexe pour le théâtre « Le Rayon Vert » pour l'exercice 2025 est arrêté à la somme de 697.870 € pour sa section de fonctionnement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES DE FONCTIONNEMENT			DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT		
Chap.	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
002	Résultat de fonctionnement reporté	61.971 €	011	Charges générales	288.642 €
70	Produits des services	66.757 €	012	Frais de personnel et assimilés	363.244 €
74	Dotations et participations	569.142 €	042	Opérations d'ordre entre section	22.800 €
			65	Autres charges de gestion courantes	23.184 €
	TOTAL	**697.870 €**		TOTAL	**697.870 €**

II.- Il est arrêté à la somme de 54.185 € pour sa section d'investissement et voté par chapitre de la manière suivante :

BUDGET ANNEXE 2025 POUR LE THÉÂTRE « LE RAYON VERT »					
RECETTES D'INVESTISSEMENT			DÉPENSES D'INVESTISSEMENT		
Chap	Libellé	VOTE	Chap.	Libellé	VOTE
001	Résultat d'investissement reporté	13.145 €	21	Immobilisations corporelles	22.800 €
040	Opérations d'ordre entre section	22.800 €	23	Immobilisations en cours	31.385 €
13	Subventions d'investissement	18.240 €			
	TOTAL	**54.185 €**		TOTAL	**54.185 €**

<u>Article 4</u> : Délégation est donnée à Monsieur le Maire, ou son représentant, pour procéder à des mouvements de crédits de dépenses entre chapitres du présent budget 2025, tant principal qu'annexe, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, à l'exclusion des crédits relatifs aux charges de personnel et frais assimilés.